



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane :

QUE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huit clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

QUE pour les prochaines séances, le conseil municipal va siéger à huit clos, le public ne sera pas admis et ils sont invités à poser leurs questions par courriel :
st-renedematane@lamatane.ca

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site web de la municipalité : saintrene.ca

Les informations sur la page facebook de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 31^e jour du mois de mars 2020.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Yvette Boulay, DMA